



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

Paris, le 21 janvier 2015  
N° 164

## LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES (DGFIP) ET L'AGENCE NATIONALE DE TRAITEMENT AUTOMATISÉ DES INFRACTIONS (ANTAI) PRÉSENTENT LA NOUVELLE APPLICATION SMARTPHONE AMENDES.GOUV

Une nouvelle application smartphone « Amendes.gouv », destinée à enrichir l'offre de moyens de paiement dématérialisés est désormais disponible.

Les amendes forfaitaires relevées par radars et par procès-verbal électronique peuvent être acquittées sur le site internet de la DGFIP « amendes.gouv.fr » ou via un numéro dédié, le 0811 10 10 10.

Avec « Amendes.gouv », il est désormais également possible de payer ses contraventions à partir d'un smartphone, après avoir téléchargé gratuitement l'application sur Google Play store ou App Store.

Il suffit :

- de saisir le numéro de télépaiement de l'amende, ou plus simplement de flasher le code qui figure sur le talon de paiement joint à l'avis d'amende ;
- puis de saisir les références de la carte bancaire utilisée pour le paiement. Une fois l'amende payée, l'utilisateur peut visualiser le justificatif de règlement, le télécharger sur son smartphone ou le recevoir à l'adresse courriel qu'il a saisie.

L'application est accessible en cinq langues étrangères (allemand, anglais, espagnol, italien, néerlandais), pour tenir compte des avis d'amende adressés à l'étranger.

Cette nouveauté s'inscrit dans le cadre des mesures de simplification souhaitées par le gouvernement pour faciliter les démarches administratives des usagers.

Pour plus d'informations :

- [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)
- [antai.gouv.fr](http://antai.gouv.fr)



### **Contact presse :**

**Direction générale des finances publiques (DGFIP)**

Cabinet et communication : 01 53 18 86 95

**Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI)**

Service communication : 01 44 10 76 03